



## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-303-1

Version PDF

Référence : 2019-303

Ottawa, le 11 octobre 2019

*Dossier public : 1011-NOC2018-0303*

### Avis d'audience

**5 novembre 2019  
Gatineau (Québec)**

#### Correction à l'article 6

Donnant suite à l'avis de consultation de radiodiffusion 2019-303, le Conseil annonce ce qui suit :

**L'article suivant est modifié et les changements sont en caractère gras :**

Article 6

CHMZ-FM Radio Ltd. et CIMM-FM Radio Ltd.  
Tofino et Ucluelet (Colombie-Britannique)  
Demandes 2019-0179-4 et 2019-0181-9

Demandes présentées par CHMZ-FM Radio Ltd. (2019-0179-4) et CIMM-FM Radio Ltd. (2019-0181-9) en vue d'obtenir l'autorisation de modifier leur propriété et leur contrôle effectif. Ces entités sont les titulaires respectifs des stations de radio commerciale de langue anglaise CHMZ-FM Tofino et CIMM-FM Ucluelet. La transaction sera effectuée par le transfert de l'ensemble des actions à 1193833 B.C. Ltd.

**À la clôture de la transaction, CHMZ-FM Radio Ltd. et CIMM-FM Radio Ltd., les titulaires de CHMZ-FM Tofino et de CIMM-FM Ucluelet, seront entièrement détenues par 1193833 B.C. Ltd., elle-même entièrement détenue et contrôlée par Cameron Randall Dennison.**

Secrétaire général